

COMMUNE DE DOMECY-SUR-CURE
Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon
Canton de Vézelay

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9+2proc
Qui ont pris part au vote : 11

L'an deux mil vingt et un et le vingt juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de **DOMECY-sur-CURE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc PAUTET, Maire.

Etaient présents : Marc PAUTET, Maire, Vincent BLANCHARD, Pierre DE FERAUDY, Adjoints, Noëlle RAUSCENT, Jean-Luc VAN-DORPE, Sylvie JUNG, Violaine PUJO-ROLLAND, Pierre-Etienne BREGUET et Richard THOUARD, conseillers.

Absent(s) excusé (e.s) : Evelyne BAILLEUX (proc. M.PAUTET), Christian BERTHIER (proc. Jean-Luc VAN-DORPE).

Secrétaire de séance : M. Pierre DE FERAUDY a été nommé secrétaire de séance.

1- ARRET DU PROJET D'EXTENSION DES RESEAUX A USY.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de lotissement à Usy et le programme d'extension des réseaux approuvé par la délibération en date du 25 novembre 2019 (jointe en annexe) pour lequel un acompte d'un montant de 47 690.00 € a été versé le 06 juillet 2020.

Suite à la demande des services de l'état de la mise en conformité du réseau d'assainissement avant toute nouvelle délivrance de permis de construire, la commune de Domecy-sur-Cure demande au SDEY la suspension du programme de renforcement de réseau ainsi que le remboursement du solde des acomptes versés par les mandats numéro 263, 264 et 265 du 06 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à se rapprocher du SDEY et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : 10 POUR et 1 Abstention

2- CREANCES IRRECOURVABLES SERVICE DE L'EAU BP 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de créance irrécouvrable pour la commune de DOMECY-sur-CURE.

Cet état fait apparaître la nécessité d'inscrire en annulation une facture d'eau exercice 2017 de M. Eric REVEL, décédé.

Une décision modificative est nécessaire et se présente comme suit :

678 : + 50.00
61523 : - 50.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur e Maire à prévoir les crédits et à émettre le mandat correspondant.

Vote : 11 POUR

3-COUPÉ COMPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
demande à l'Office National des Forêts

SECTION DOMECY

- Le martelage de la parcelle 1D (3 ha 32) au titre de l'exercice 2022

Fixe la destination des produits comme suit :

- La mise en vente des produits martelés en bloc et sur pied de la parcelle 1D lors des adjudications de l'année 2022
- La délivrance au profit des affouagistes des houppiers de la parcelle 1D

décide :

que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des 3 garants suivants :

- Joël MORIN
- Adrien PERREAU
- Lucien GUILLAMY

Vote : 11 POUR

4- VENTE DE TERRAIN A CULETRE – PARTIE COMMUNALE.

M le Maire présente au conseil municipal la demande écrite de Mr Thibault DE LANTY concernant son souhait d'acquérir une partie de terrain située en continuité de ses parcelles, parcelle cadastrée Section C n° 103 afin de mettre à jour les limites respectives de propriétés avec la commune et les futurs propriétaires de la maison.

La vente concerne environ 40 m² sur la parcelle Section C n°105.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE VENDRE le petit bout de terrain d'une superficie de 40 m² pour la somme de 10.00€ le m². Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Vote : 11 POUR

5-DECISION MODIFICATIVE REMBOURSEMENT EMPRUNT CACB EGLISE DE DOMECY.

DECISION MODIFICATIVE –BP 2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin de pouvoir procéder au mandatement des échéances de prêt au CACB concernant l'église de DOMECY

Elle se présente comme suit :

Section d'investissement :

Art 1641	+ 710.00€
Art 021	+ 710.00€

Section de fonctionnement :

Art 615231	- 850.00€
Art 6611	+ 140.00 €
Art 023	+ 710.00€

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

6-APPROBATION DU MONTANT DES PENALITES M. Thierry LEYNET, Architecte en charge du dossier de l'église DOMECY.

M. Pierre DE FERAUDY, 2^{ème} Adjoint au Maire rappelle la délibération en date 09 juin 2021 concernant le changement de Maître d'œuvre concernant les travaux à réaliser à l'église de DOMECY.

M. Thierry LEYNET, Architecte en charge du dossier sera remplacé par M. Cyril DREAU et se voit attribuer une indemnité de pénalité à la charge de la commune de DOMECY-sur-CURE d'un montant de 6333.57 € HT et 7600.28 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise M. le Maire à procéder au mandatement des pénalités de résiliation suivant l'article 33 du CCAP-MOP pour la somme de 7600.28 € TTC.**

Vote : 11 POUR

7-MOTION DE SOUTIEN A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES.

M. le Maire présente au conseil municipal la motion de soutien de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé,

Valide la motion de soutien tel que présentée en pièce jointe par la Fédération Nationales des Communes Forestières.

Vote : 11 POUR

8-DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL – RECENSEMENT 2022.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal de la nécessité de désigner un coordonnateur communal à l'occasion du recensement de la population en 2022.

M. Marc PAUTET se porte volontaire. Il sera pris un arrêté du Maire pour sa nomination.

Vote : 11 POUR

9-AIDE DE MISE A NIVEAU NUMERIQUE DES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS.

M. Vincent BLANCHARD, 1^{er} Adjoint au Maire présente au conseil municipal que dans la continuité de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique en bourgogne franche comté, la région a mis en œuvre les orientations de la SCORA N en validant le 09 octobre 2020 sa politique des usages numériques.

Ce fonds en faveur du développement de la transformation numérique des collectivités vise à aider à s'équiper, à maîtriser et sécuriser les données et à développer des nouveaux services numériques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide de ne pas solliciter l'aide en raison de l'équipement choisi qui n'entre pas dans la dépense nécessaire à la demande de subvention.**

Vote : 11 POUR

10-INFOS DU MAIRE :

- ✓ Concernant la rédaction du règlement de l'eau, une demande des règlements des eaux sera effectuée auprès des communes voisines, Vézelay sainte Christine pour base de réflexion et un travail de groupe sera organisé avec Mme JUNG, M. VAN-DORPE, M. PAUTET, M. BLANCHARD, M. BREGUET, M. DE FERAUDY et seront associés M. BLOUET et Mme DASEN — Finalisation en Décembre.
- ✓ Modification des horaires de travail des employés communaux et recrutement – Proposition au prochain CM.
- ✓ Compte rendu de Mme Sylvie JUNG sur le programme « Fenêtres sur Bourg ».

Séance levée à 22H00